



Les sondes retrouvent le chemin de la terre

La publication de la carte d'admissibilité des sondes géothermiques verticales avait donné des sueurs froides au sud du canton, quasi interdit de forage par l'Etat. Il assouplit quelque peu ses mesures.

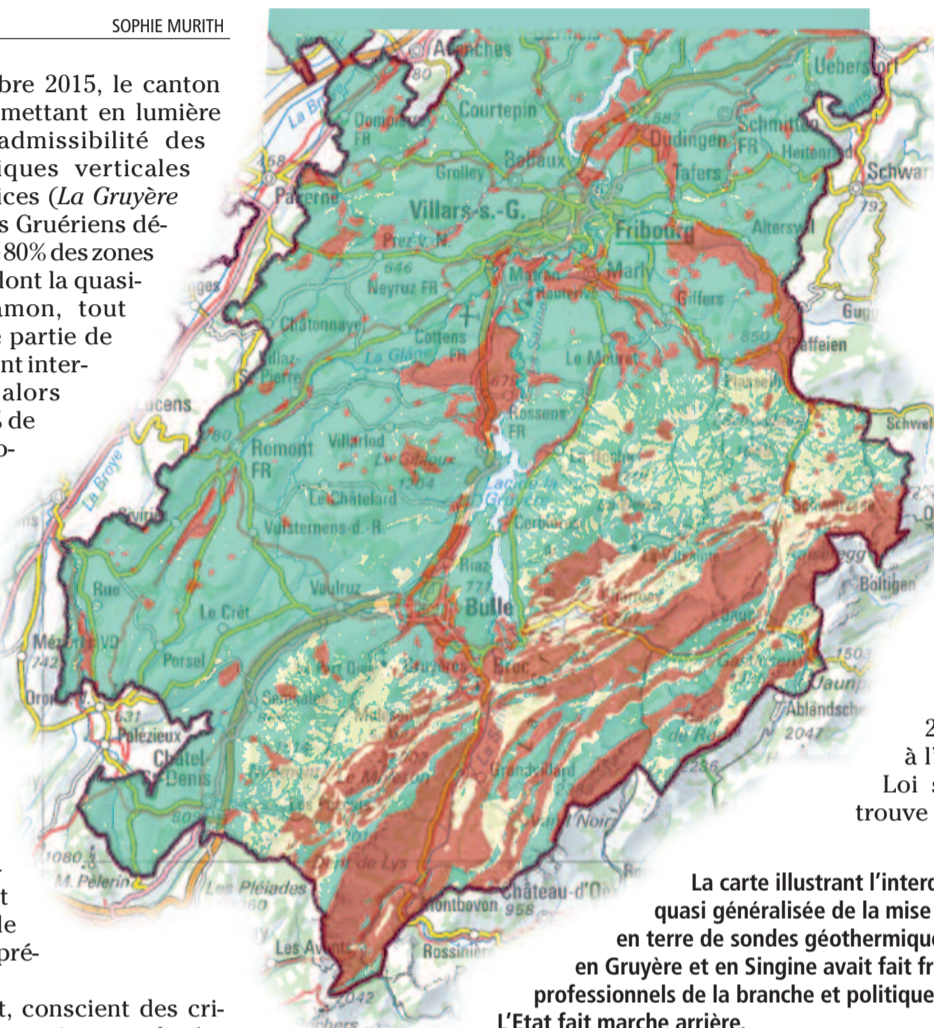
SOPHIE MURITH

GÉOTHERMIE. Octobre 2015, le canton publiait une carte mettant en lumière les conditions d'admissibilité des sondes géothermiques verticales (SGV) par ses services (*La Gruyère* du 24 mai 2016). Les Gruériens découvraient alors que 80% des zones à bâtir du district, dont la quasi-totalité de l'Intyamont, tout comme une grande partie de la Singine, se voyaient interdites de forage, alors qu'en moyenne 78% de la zone à bâtir cantonale restaient autorisés aux SGV.

Le Gouvernement fait aujourd'hui machine arrière et assouplit ces mesures, qui avaient fait bondir des députés gruériens et singinois. Ils avaient réagi par un mandat déposé en juin 2016, arguant que les zones d'interdiction n'avaient pas été établies de façon suffisamment précise.

Le Conseil d'Etat, conscient des critiques et des interrogations soulevées par la carte, a dès lors adopté une nouvelle directive, d'une durée de cinq ans, permettant au maître d'ouvrage désirant installer des SGV en secteurs actuels d'interdiction d'obtenir une dérogation, moyennant certaines conditions. Il doit notamment démontrer au Service de l'environnement par une étude technique et scientifique complète et récente que le projet d'installation de SGV n'entre pas en contact avec une nappe d'eaux souterraines.

Le forage sera donc possible pour autant qu'un intervalle de sécurité soit respecté



La carte illustrant l'interdiction quasi généralisée de la mise en terre de sondes géothermiques en Gruyère et en Singine avait fait frémir professionnels de la branche et politiques. L'Etat fait marche arrière.

entre le fond du forage et le niveau de la nappe. «L'interdiction de forage de SGV est par contre maintenue sans dérogation possible en zones de protection des eaux souterraines», rappelle le Conseil d'Etat dans sa réponse.

En parallèle, il propose la mise sur pied, dès cette année, d'un groupe de travail, représentant les services de l'Etat, le secteur privé (fournisseurs d'énergie et ingénieurs-géologues), le milieu scientifique et la société civile. Il devra réévaluer la carte d'admissibilité des SGV à la lumière de

nouvelles données scientifiques. Comme le demandaient les signataires.

Le Gouvernement tient à un échelonnement dans le temps, au point qu'il recommande au Grand Conseil de rejeter le mandat, si sa solution ne devait pas être retenue.

Dilemme protecteur

Depuis la fin des années 1980, 15 000 SGV ont été installées dans le canton et 400 à 600 nouvelles demandes affluent annuellement. Dans le contexte énergétique actuel, principalement pour répondre à la stratégie énergétique 2050 de la Confédération et à l'application de la nouvelle Loi sur le CO₂, le canton se trouve dans un dilemme.

La géothermie de faible profondeur présente de nombreux avantages pour le chauffage des bâtiments individuels, mais les SGV peuvent constituer un ris-

que pour les ressources en eaux souterraines potables, aussi mises en danger par le réchauffement climatique. «La nappe phréatique de Grandvillard est un bon exemple d'eaux souterraines à préserver.» Cette nappe permet d'alimenter potentiellement 100 000 habitants, dont ceux de l'agglomération bulloise et une partie de la ville de Romont. «Il faut savoir que la sonde d'une seule villa peut polluer l'entier d'une nappe phréatique, rendant l'eau impropre à la consommation pour plusieurs générations.» ■

Quels logiciels sont remboursés?

ÉCOLE. Avec la révision de la Loi scolaire, la ligne de démarcation a bougé. Les installations informatiques sont désormais à la charge des communes, alors que les logiciels sont, quant à eux, financés par l'Etat. «Les communes ne sont cependant pas informées des logiciels qui pourraient être pris en charge par l'Etat, et cela conformément à la loi», a relevé le député UDC Gabriel Kolly, par ailleurs syndic de Corbières, dans une question parlementaire. Il demande donc au Gouvernement de bien vouloir préciser si les logiciels sont bel et bien payés par l'Etat et s'il en existe une liste. Avec une question bien précise en ligne de mire: «Si aucun logiciel n'est actuellement agréé par l'Etat ou alors non disponible, les communes qui se sont déjà équipées pourront-elles être remboursées?» SM

En bref

BOURGEOISIE

La vénérable institution dépoussière son image

Souvent méconnue, la bourgeoisie de Fribourg présente ses activités et ses propriétés dans deux publications bilingues qui pourront être obtenues auprès des services de la ville, selon un communiqué. Son patrimoine est géré dans l'intérêt de la population, y apprend-on. Ainsi, tous les revenus de ses biens sont affectés à des fins d'utilité générale. La bourgeoisie a notamment participé à la construction du théâtre Equilibre, aux infrastructures sportives de Saint-Léonard ou à la rénovation de la piscine de la Motta. Alors que certains pensent cette institution fermée, elle est au contraire ouverte à toute personne disposant du droit de cité de la ville de Fribourg.

FRIBOURG

Un automate forcé par deux hommes

Dimanche matin, à Fribourg, la police a surpris deux hommes en train de forcer un automate. Des victuailles ont été retrouvées à leur domicile. Les deux suspects, âgés de 28 et 35 ans, ont reconnu avoir dérobé la marchandise, puis être retournés sur place pour tenter de fracturer le monnayeur. Ils seront dénoncés au Ministère public, annonce la police dans un communiqué.

Gruyère

BROC

La Maison Cailler reste l'attraction la plus visitée de Suisse romande

Les années se suivent et se ressemblent pour la Maison Cailler à Broc. Pour la sixième fois consécutive, la chocolaterie inaugurée en 2010 est l'attraction touristique la plus populaire de Suisse romande, annonce-t-elle dans un communiqué. En 2016, elle a accueilli 411 864 visiteurs, soit près de 7% de plus qu'en 2015. Le nombre de visiteurs suisses a augmenté de 12,6%, ce qui correspond à un bond de plus de 21 000 entrées. Parmi les groupes de visiteurs étrangers les plus importants, les Etats-Unis et le Moyen-Orient ont enregistré la plus forte progression, avec respectivement +24% et +17%. La Maison Cailler indique en outre que le nombre de touristes français et espagnols a également augmenté.

Le corps au cœur d'un rock torrentiel

Avec le groupe bruitiste Hubeskyla, la compagnie Fabienne Berger explore les liens entre rock et danse contemporaine. Intense et flamboyant.

NUITHONIE. A leur entrée en scène, on sent que ça va déchirer. Cinq musiciens, quatre danseuses et un vidéaste arrivent d'un pas décidé. Impression de puissance, d'emblée, par leur nombre et leur attitude corporelle. Pas manqué: samedi à Nuithonie, ce *Turn out* – né de la collaboration entre la compagnie de danse contemporaine Fabienne Berger, le groupe de rock Hubeskyla et Anyma pour la vidéo – balance d'entrée un uppercut sonore surpuissant. Voilà qui est clair...

CRITIQUE

A ses débuts, il y a cinq ans, Hubeskyla se présentait comme «formation bruitiste et instrumentale», puis se vantait d'avoir décroché «la palme du groupe suisse le plus bruyant». Depuis, Lionel Gaillard (guitare), Mathias Bieri (guitare), Fabrice Seydoux (batterie)

et Duri Darms (pedalsteel et farfisa) ont intégré le chanteur Christophe Jaquet (de Velma) sans rien perdre de leur impressionnante énergie. Ni de cet art d'étirer, de déstructurer les morceaux.

Comment faire vivre la danse contemporaine dans ce torrent? C'est l'un des défis que s'est lancé la chorégraphe Fabienne Berger: trouver sa place dans cette riche matière. Faire entrer la danse non pas en simple dialogue, mais en fusion avec la musique. Avec ce que le terme peut contenir de bouillonnant, de brûlant.

Cohérent dans le chaos

Pantalons noirs, chemises blanches, les quatre danseuses (Margaux Monetti, Caroline de Cornière, Marie-Elodie Vattoux et Fabienne Berger elle-même) font crânement face aux musiciens lancés à plein régime, tout de noir vêtus. Bras croisés, solidement campées sur leurs jambes, elles entrent en mouvement. Comme animées de l'intérieur par ce rock fiévreux, irrésistible, qui alterne riffs délicieusement sales et nappes hypnotiques.

Peu à peu, les corps deviennent eux aussi instruments, équivalents



Dans *Turn out*, les corps des danseuses deviennent à leur tour instruments, équivalents visuels des guitares, claviers et batteries. STÉPHANE SCHMUTZ

visuels des guitares, claviers, batterie. Les danseuses trouvent leurs propres rythmes, en réponse ou en résistance à la musique. Pour mieux compléter cette partition, elles jouent parfois avec les codes du rock, par des sauts sur place ou des bras levés

en rythme, par exemple. Ce déferlement de sons et de mouvements crée petit à petit un univers cohérent dans le chaos. La vidéo (signée Michael Egger) contribue à lier l'ensemble, avec ses images flamboyantes, ses chemins de fer, ses routes, ses terres

sauvages, son abstraction psychédélique, ses silhouettes derrière l'écran. Il est question de fuite, d'évasion, de rassemblement et de séparation. Et tout finit par déborder de la scène, par couler vers l'extérieur, vers le public.

Apaisement trompeur

Parfois, la musique se calme. Mais l'apaisement ni les silences ne relâchent la tension, durant cette petite heure joyeuse. Rien n'est jamais tranquille ni immobile dans ce *Turn out* intense, sans concessions ni compromis: plus de trente ans après la création de sa compagnie, Fabienne Berger continue à chercher, à fouiller, à tracer sa voie loin des modes et du besoin de plaire à tout prix.

Depuis l'ébauche présentée fin 2015 lors de la soirée anniversaire de la compagnie, le spectacle a pris de l'ampleur et de l'aplomb. A la fois concert et pièce chorégraphiée, il bouscule les étiquettes et dérange les habitudes. Trop pour quelques spectateurs, qui s'y sont montrés hermétiques. Pour les autres, se prendre ce *Turn out* dans le plexus a fait un bien fou.

ÉRIC BULLIARD